

CULTURE

" Empreinter l'espace ", une résidence de territoire de 14 semaines dans le Gard Rhodanien

3 compagnies du Collectif la Basse-Cour sont présentes à Bagnols-sur-Cèze, Cornillon, Sauveterre, Pont Saint Esprit et Villeneuve lez Avignon pendant 14 semaines. 7 artistes investissent les rues et des maisons de retraite afin de travailler sur la création de nouveaux spectacles. Ils sont au contact de la population et viennent questionner notre rapport à l'espace et la place de chacun dans notre société. Un temps fort dans chaque commune viendra ponctuer la rencontre des artistes et des habitants qui tenteront de laisser une trace de leur passage lors d'une déambulation artistique et collective au travers de chaque ville.

Publié le 20/03/2025 -- Temps de lecture: 20 minutes



Notre politique culturelle doit être le reflet de la diversité et de la richesse artistique et culturelle de notre département. C'est pourquoi nous veillons à ce que tous les acteurs culturels, qu'ils soient professionnels, amateurs ou issus du milieu associatif, des territoires urbains ou ruraux, soient associés à notre action dans ce domaine. La culture est une nécessité, c'est elle quasi exclusivement qui permet de faire société et c'est elle aussi qui permet l'expression libre de chacun de nous.

Françoise LAURENT-PERRIGOT, Présidente du Conseil départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE, Vice-président du Conseil départemental du Gard délégué à la Culture, au patrimoine et à l'éducation artistique

Trois compagnies, trois disciplines artistiques et une scénographie in situ de Morgane Liébard pour garder une trace de leur travail :

- Tanmis avec "Un instant", un spectacle en direction des publics éloignés.
- Easy to Digest et "Balade Mortelle", une performance mêlant arts visuels et espace public.
- Deux Dames au Volant avec "From/To Afterlife", basé sur des témoignages de femmes.

3 temps forts collectifs dans l'espace public ouverts à toutes et tous :

- 17 mai à Bagnols-sur-Cèze
- 5 juin à Cornillon
- 25 octobre à Sauveterre au Pôle Culturel Jean Ferrat

L'éducation artistique et culturelle, un enjeu prioritaire pour le Conseil départemental du Gard

Le maillage culturel du territoire est l'un des vecteurs permettant une participation accrue des habitants à la création et à l'animation du territoire. Les partenariats avec les lieux culturels et les conventions générales d'éducation artistique et culturelle suscitent des dynamiques inédites, irriguent les zones où l'offre culturelle est peu développée et encouragent les artistes à conduire des actions culturelles singulières en direction de tous les publics. En tant que responsable de l'organisation des enseignements artistiques, le Conseil départemental a fait du maillage territorial et de l'accès à la pratique pour tous, une priorité de son Schéma de la culture et de la "convention de développement culturel" signée avec la DRAC qui sera renouvelée en 2025

Qu'est ce qu'un appel à projets de résidence de territoire ?

Créé par le Conseil départemental du Gard en 2018, l'appel à projets d'une résidence de territoire a pour objectif de soutenir une résidence d'artistes dans les domaines des écritures scéniques contemporaines (théâtre, cirque, rue, danse, musique). Il combine recherche et création avec des actions de diffusion et de médiation sur le long terme. Cette initiative est réalisée en collaboration avec divers acteurs du territoire (culturels, éducatifs, associatifs, institutionnels). Après la Communauté de Communes du Pont du Gard, du Piémont Cévenol, d'Aigoual Cévennes Causses, de Nîmes Métropole, c'est à présent dans le Gard rhodanien que les lauréats de l'appel à projets vont expérimenter leur création.

Comment se déroule une résidence de territoire ?

Elle dure au minimum 24 semaines, avec une présence effective de l'équipe artistique d'au moins 12 semaines. Elle se déroule sur un territoire regroupant plusieurs communes. L'objectif est de développer des synergies artistiques, de croiser les expériences et de rencontrer les populations locales, en particulier les enfants, les jeunes et les personnes âgées résidant en EHPAD. La résidence inclut une démarche expérimentale d'action culturelle, permettant de partager le processus de création avec les habitants. À la fin de la résidence, une restitution innovante et participative est organisée pour valoriser les actions culturelles et le travail artistique, en collaboration avec le Conseil départemental et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie.

Comment est financée la résidence ?

La résidence de territoire dure au minimum 24 semaines, avec une présence effective de l'équipe artistique d'au moins 12 semaines. Elle se déroule sur un territoire regroupant plusieurs communes. L'objectif est de développer des synergies artistiques, de croiser les expériences et de rencontrer les populations locales, en particulier les enfants, les jeunes et les personnes âgées résidant en EHPAD. La résidence inclut une démarche expérimentale d'action culturelle, permettant de partager le processus de création avec les habitants. À la fin de la résidence, une restitution innovante et participative est organisée pour valoriser les actions culturelles et le travail artistique, en collaboration avec le Conseil départemental et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie. Un budget total de 45 000€ dont 30 000€ a été alloué par le Conseil départemental et 15 000€ par la DRAC Occitanie pour chaque résidence de territoire dans le domaine des écritures scéniques contemporaines. Le porteur du projet doit disposer de 10% du financement supplémentaire sur l'enveloppe globale du projet.

La basse Cour, collectif lauréat 2024-2025 de l'appel à projets de la résidence de territoire en gard rhodanien

La Basse-Cour, créée en 2005 et basée à Nîmes, est un collectif circassien (pratique du cirque) regroupant 10 compagnies, 15 artistes-auteurs, un bureau de production. La Basse-Cour prône un esprit de partage et de solidarité économique, tout en s'engageant artistiquement et humainement. Le collectif vise à questionner les inégalités économiques, sociales et culturelles à travers une diversité d'expressions artistiques. Chaque compagnie développe ses propres spectacles, variés en disciplines, univers et thématiques. Les artistes sont auteurs de leurs créations et s'impliquent personnellement dans l'écriture de leurs spectacles. En collaboration avec l'association Appel d'Air, la Basse-Cour porte la Fabrique des Arts du Cirque, un dispositif d'accompagnement des compagnies de cirque émergentes et des jeunes porteurs de projets depuis 2018. Le projet de résidence de territoire, initié par la présidente du collectif, Emmanuelle Chipy-Farcot, regroupe trois compagnies et sept artistes pour la création de trois spectacles différents. Les disciplines pratiquées sont le cirque, les arts de la rue, les marionnettes et les arts visuels.

Collectif la Basse-Cour Compagnies de cirque et d'ailleurs : production@labassecour.com - 06 72 27 80 20





Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76